

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n° :2023-06-029

Demande de fonds de concours – Grand Avignon – piste cyclable route de la Garance et rue Manguin (lotissement Le Clos de Morières)

Rapporteur : *Jeanine FAVRE SECOND*

<u>Date de Convocation</u> :	20 juin 2023	<u>Séance du 27 juin 2023</u> A 18h30, le Conseil Municipal de Morières-les- Avignon, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en session ordinaire du mois de juin sous la présidence de Monsieur Grégoire SOUQUE, Maire.
<u>Date d'affichage</u> :	30 juin 2023	
▪ Nombre de conseillers en exercice :	29	
▪ Nombre de présents :	23	
▪ Nombre de votants :	29	

Étaient présents :

Grégoire SOUQUE, Éric DEVALQUENAIRE, Catherine PRAT, Sandrine IGNERSKI, Patrick DUVAL, Jeanine FAVRE SECOND, Franck JOUSSELIN, Marie-Paule FOURMENT, Pierre-Jean FAUCITANO, Stéphanie CASTRIGNANO, Nicolas CHASTEL, Jennifer HAMAIDE, Fabrice BAUDOIN, Huguette SAINT JEAN, Michel CAMPERGUE, Claudine BOISSEAU, Alain FIRMIN, Philippe REYNERO, Marie-Laure PERDIGUIER, Marie GAGET-MARTIN, Annick DUBOIS, Gilles GIAIMO, Martine THEVENIN

Étaient absents excusés et représentés :

Estelle ROLLE À Franck JOUSSELIN, Renée THOMAS À Jeanine FAVRE SECOND, Jade MORENAS À Huguette SAINT JEAN, Christèle PELISSIER À Martine THEVENIN, Jean-Marc FOUIN À Annick DUBOIS, Raphaël GOTTSCHALK À Gilles GIAIMO,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Nicolas CHASTEL

Dans le cadre du projet de renouvellement des réseaux eaux usées et eaux potables initiés par la communauté d'agglomération du Grand Avignon sur la route de la Garance, la commune de Morières-lès-Avignon a décidé d'aménager une piste cyclable sur la partie nord de la voie afin d'améliorer les déplacements des cycles ainsi que leur sécurité.

Cet itinéraire permet ainsi de réaliser une continuité du réseau cyclable de la Commune d'Avignon sur le chemin des Riches et facilitera l'accès au cœur urbain de Morières les Avignon.

Ces travaux permettront également de rejoindre la piste cyclable récemment créée sur la rue Henri Manguin (lotissement du Clos de Morières), et complétée par divers dispositifs visant à limiter la vitesse des véhicules, et à améliorer la cohabitation entre cyclistes, piétons, et automobilistes.

Le coût total de ces opérations est de 16 676,00 € HT, soit 20 011,20 € TTC

- Route de la Garance : 6 245,00 € HT Soit 7 494,00 € TTC
- Rue Manguin (lotissement du Clos de Morières) : 10 431,00 € HT Soit 12 517,20 € TTC

La Communauté d'Agglomération du Grand Avignon dispose d'un fonds de concours dans le cadre de la réalisation d'itinéraires et d'aménagements cyclables.

Il s'agit précisément de l'action n°4 du plan de déplacement urbain du Grand Avignon, approuvé par le conseil communautaire du 12 décembre 2016.

Aussi, il est proposé de solliciter un co-financement auprès du Grand Avignon à hauteur de 35% du coût total hors-taxes de ces opérations.

Où l'exposé du rapporteur, le Conseil Municipal délibère, et

- **DÉCIDE** de solliciter le concours financier de la communauté d'agglomération du Grand Avignon dans le cadre du dispositif d'attribution de fonds de concours pour la réalisation d'itinéraires et d'aménagement cyclables à hauteur de 5 836,60 € soit 35% du coût HT du projet.
- **AUTORISE** Monsieur Le Maire à conduire toutes les démarches et signer tous les documents à intervenir avec la communauté d'agglomération du Grand Avignon dans le cadre de la présente demande de subvention.

VOTE DU CONSEIL MUNICIPAL :

à l'unanimité des membres présents,

Le 28/06/2023

Le secrétaire de séance,

Nicolas CHASTEL



Le 28/06/2023

Le Maire,

Grégoire SOUQUE

